Département d'Ille et Vilaine
Commune de LA BOUSSAC

Plan Local d'Urbanisme

ARIN
Architecture Urbanisme Environnement
2 rue Jean Marie Huguin 35000 RENNES
Tél : 02 99 65 00 00 - Fax : 02 99 65 00 01
www.arin-architecture.com

urba2c
Cabinet de conseil en aménagement et urbanisme
2 rue Jean Marie Huguin 35000 RENNES
Tél : 02 99 65 00 00 - Fax : 02 99 65 00 01
www.urba2c.com

Dossier AR	2008 0500	Phase	APPROBATION
Etud/Dpar	JC / CLH / PC	Echelle	1 / 2500 ème
Date	FEVRIER 2012	Plan N°	2 / 5

Indice	Date	Texte et signaux ad	Description et Modification

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- UE — Nom de la zone
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Eléments Identifiés du Paysage (EIP) bois
- Eléments Identifiés du Paysage (EIP) haies existantes
- Haies à créer
- UC - Zone urbaine à caractère d'habitat ancien et dense
- UE - Zone équipée ou en voie d'équipement constituant l'extension de l'agglomération
- UA - Zone à caractère d'activités
- US - Zone équipée ou en voie d'équipement destinée à accueillir des équipements publics (sportifs, de plein air, de loisirs...)
- 1AUE - Zone d'extention de l'agglomération à court terme
- 1AUA - Zone d'activités futures à court terme
- 1AUS - Zone à vocation d'équipements publics (sportifs, de plein air, de loisirs...)
- 2 AUE - Zone d'extension de l'agglomération à moyen terme
- A - Zone agricole
- NPa - Zone naturelle stricte, de protection de la nature et des sites
- NPb - Zone naturelle
- NH - Zone d'habitat avec possibilité de construire
- NA - Zone d'habitat diffus
- ER - Emplacements Réservés
- Lagunage
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
- Chemins piétons existants
- Chemins piétons à créer
- Droit de préemption urbain
- Marge de recul Réseau Ferré de France
- Marge de recul voirie départementale
- Croix, calvaires (Elément Identifié du Paysage Article L.123 -1 7A du code de l'urbanisme)
- Puits, fours (Elément Identifié du Paysage Article L.123 -1 7A du code de l'urbanisme)
- Bâtiments de caractère (Elément Identifié du Paysage Article L.123 -1 7A du code de l'urbanisme)
- 1 — Localisation et numérotation du patrimoine archéologique

Les zones humides sont répertoriées dans l'annexe éponyme

Liste des Emplacements Réservés
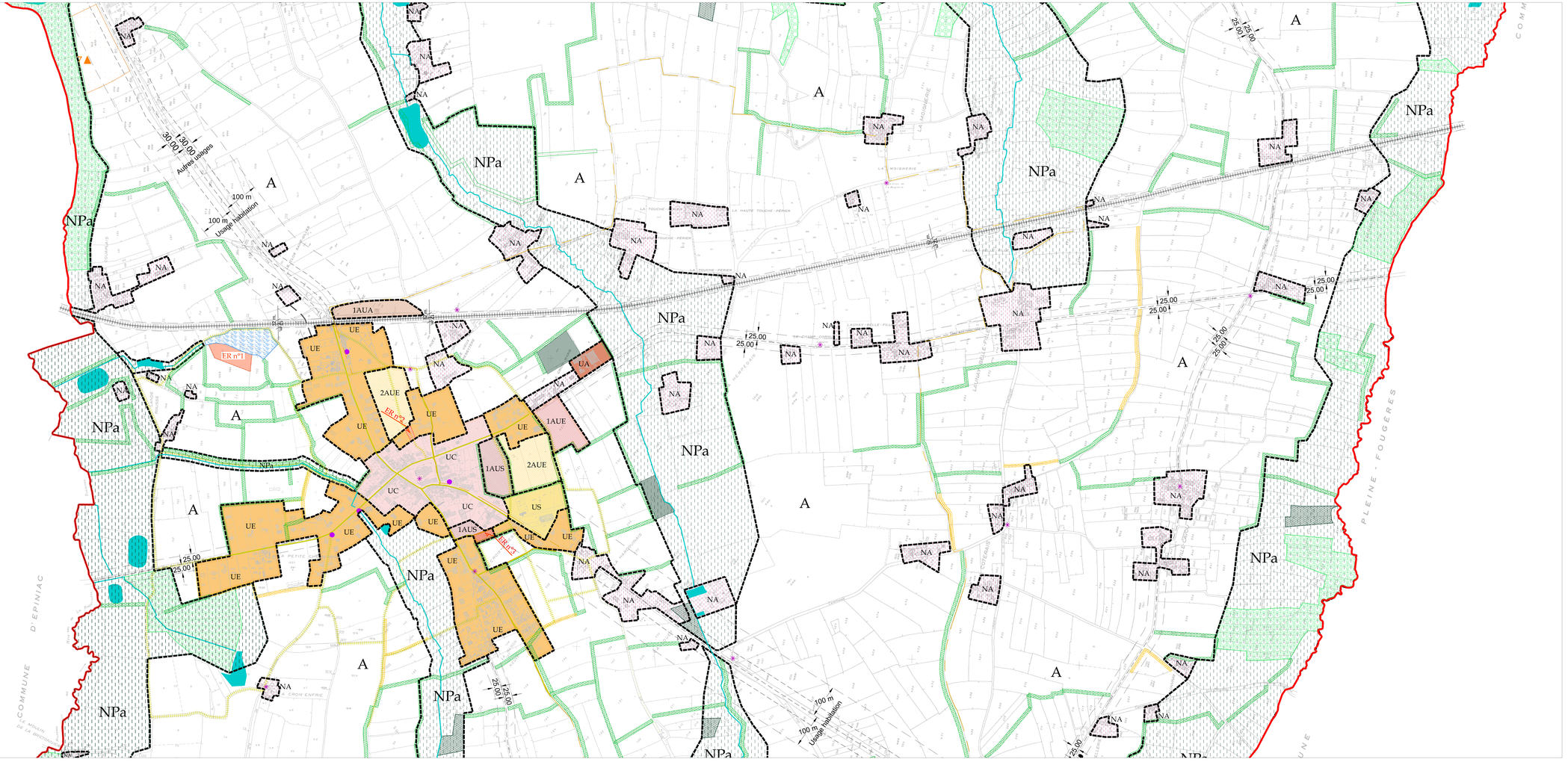
N°	Nature de la réserve	Surface	Bénéficiaire
1	Agrandissement des lagunes d'épuration	6 000 m²	Commune
2	Création d'une voie verte inter quartier	750 m²	Commune
3	Extension de l'école publique et déplacement d'un cheminement piétonnier	1 740 m²	Commune